

AR PREFECTURE

013-241300375-20190722-DEL102_2019-DE
Regu le 23/07/2019

REPUBLIQUE FRANÇAISE

CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES

Numéro SIRET : 24130037500086

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE MAUSSANE VDB

M14

DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU 22/07/2019

voté par nature

BUDGET : CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES

ANNEE 2019

013-241300375-20190722-DEL102_2019-DE

I. Informations générales

p.2 A - Informations statistiques, fiscales et financières

p.3 B - Modalités de vote du budget

II. Présentation générale du budget

p.4 A1 - Vue d'ensemble - Sections

p.5 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres

p.6 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres

p.8 B1 - Balance générale du budget - Dépenses

p.9 B2 - Balance générale du budget - Recettes

III. Vote du budget

p.10 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses

p.13 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes

p.15 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses

p.17 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

p.19 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV – AUTRES ANNEXES

Jointes Sans Objet

A - Eléments du bilan

p.32 A1 - Présentation croisée par fonction

p.35 A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail de fonctionnement

p.38 A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail d'investissement

p.40 A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie

p.41 A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes

p.43 A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux

p.44 A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours

p.45 A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture

p.47 A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme

p.48 A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes

p.49 A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements

p.50 A4 - Etat des provisions

p.51 A5 - Etalement des provisions

p.52 A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses

p.53 A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes

p.54 A7.2.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonctionnement

p.55 A7.2.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Investissement

p.56 A8 - Etat des charges transférées

p.57 A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers

B - Engagements hors bilan

p.58 B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement

p.59 B1.2 - Calcul du ratio d'endettement

p.60 B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail

p.61 B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé

p.62 B1.5 - Etat des autres engagements donnés

p.63 B1.6 - Etat des engagements reçus

p.64 B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget

p.65 B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents

p.66 B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents

p.67 B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale

C - Autres éléments d'informations

p.70 C1 - Etat du personnel

p.74 C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier

p.75 C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement

p.76 C3.2 - Liste des établissements publics créés

p.77 C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe

p.78 C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe

D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures

p.79 D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes

p.80 D2 - Arrêté et signatures

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas l'établissement, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes du bilan. Dans ce cas, cochez la case « sans objet » correspondante. (Ne pas produire d'état néant)

I - INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

I

A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	28 346
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>) :	2 919
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
8 800 068,00	0,00	280,00	284,13

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	710,69	263,00
2	Produit des impositions directes/population	392,06	269,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	662,48	314,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	323,28	72,00
5	Encours de dette/population	31,94	173,00
6	DGF/population	47,43	46,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	20,31%	39,30%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	108,34%	89,13%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	48,80%	21,62%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	4,82%	6,36%

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L.2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants de plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I - INFORMATIONS GENERALES**I****MODALITES DE VOTE DU BUDGET****B**

- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget cumulé de l'exercice précédent.

Si le présent budget est un budget supplémentaire ou une décision modificative, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.

V - Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice 2018 après le vote du compte administratif 2018.

II PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****VUE D'ENSEMBLE****A1****FUNCTIONNEMENT**

	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
CREDITS DE FONCTIONNEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	514,00	514,00

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent)

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	514,00	514,00
--	---------------	---------------

INVESTISSEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	127 850,00	127 850,00

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif)

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	127 850,00	127 850,00
---	-------------------	-------------------

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (4)	128 364,00	128 364,00
----------------------------	-------------------	-------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES****A2****DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= (1)+(2)+(3))
011	Charges à caractère général	1 634 160,00	0,00	-117 706,00		1 516 454,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 090 834,00	0,00	0,00		4 090 834,00
014	Atténuations de produits	10 272 669,00	0,00	123 420,00		10 396 089,00
65	Autres charges de gestion courante	3 578 932,00	0,00	24 800,00		3 603 732,00
Total des dépenses de gestion courante		19 576 595,00	0,00	30 514,00		19 607 109,00
66	Charges financières	28 000,00	0,00	0,00		28 000,00
67	Charges exceptionnelles	510 100,00	0,00	0,00		510 100,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)			0,00		0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		20 114 695,00	0,00	30 514,00		20 145 209,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	31 615,79		-30 000,00		1 615,79
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)	599 371,08		0,00		599 371,08
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		630 986,87		-30 000,00		600 986,87
TOTAL		20 745 681,87	0,00	514,00		20 746 195,87

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES**20 746 195,87****RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= (1)+(2)+(3))
013	Atténuations de charges	42 286,00	0,00	0,00		42 286,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	671 306,00	0,00	0,00		671 306,00
73	Impôts et taxes	15 821 252,00	0,00	0,00		15 821 252,00
74	Dotations, subventions et participations	2 209 439,00	0,00	514,00		2 209 953,00
75	Autres produits de gestion courante	32 100,00	0,00	0,00		32 100,00
Total des recettes de gestion courante		18 776 383,00	0,00	514,00		18 776 897,00
76	Produits financiers		0,00	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels	1 804,00	0,00	0,00		1 804,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		18 778 187,00	0,00	514,00		18 778 701,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)	116 103,96		0,00		116 103,96
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00		0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		116 103,96		0,00		116 103,96
TOTAL		18 894 290,96	0,00	514,00		18 894 804,96

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)**1 851 390,91**

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES**20 746 195,87****Pour information :**

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	-30 000,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= (1)+(2)+(3))
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	133 980,00	0,00	0,00		133 980,00
204	Subventions d'équipement versées	500 000,00	0,00	0,00		500 000,00
21	Immobilisations corporelles	2 133 179,57	0,00	5 000,00		2 138 179,57
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	10 000,00	0,00	0,00		10 000,00
	Total des opérations d'équipement	6 258 787,00	0,00	122 850,00		6 381 637,00
	Total des dépenses d'équipement	9 035 946,57	0,00	127 850,00		9 163 796,57
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	200 000,00	0,00	0,00		200 000,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	724 744,54	0,00	0,00		724 744,54
020	Dépenses imprévues (investissement)		0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses financières	924 744,54	0,00	0,00		924 744,54
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	9 960 691,11	0,00	127 850,00		10 088 541,11
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	116 103,96		0,00		116 103,96
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	116 103,96		0,00		116 103,96
	TOTAL	10 076 795,07	0,00	127 850,00		10 204 645,07

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)

668 038,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

10 872 683,07

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= (1)+(2)+(3))
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	4 060 575,00	0,00	0,00		4 060 575,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	4 474 705,00	0,00	0,00		4 474 705,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	62 050,00		62 050,00
	Total des recettes d'équipement	8 535 280,00	0,00	62 050,00		8 597 330,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	665 000,00	0,00	95 800,00		760 800,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	616 655,57	0,00	0,00		616 655,57
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	296 910,63	0,00	0,00		296 910,63
024	Produits de cessions		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes financières	1 578 566,20	0,00	95 800,00		1 674 366,20
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	10 113 846,20	0,00	157 850,00		10 271 696,20
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	31 615,79		-30 000,00		1 615,79
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	599 371,08		0,00		599 371,08
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	630 986,87		-30 000,00		600 986,87
	TOTAL	10 744 833,07	0,00	127 850,00		10 872 683,07

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

10 872 683,07

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (10)**

-30 000,00

II PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES****A3**

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	-117 706,00		-117 706,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	123 420,00		123 420,00
65	Autres charges de gestion courante	24 800,00		24 800,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		-30 000,00	-30 000,00
	Dépenses de fonctionnement - Total	30 514,00	-30 000,00	514,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

514,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	122 850,00		122 850,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	5 000,00	0,00	5 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement - Total	127 850,00	0,00	127 850,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

127 850,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations	514,00		514,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
	Recettes de fonctionnement - Total	514,00	0,00	514,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 0,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 514,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	95 800,00	0,00	95 800,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (7)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5) (8)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	62 050,00	0,00	62 050,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		-30 000,00	-30 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	Recettes d'investissement - Total	157 850,00	-30 000,00	127 850,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE 0,00

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068 0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 127 850,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
011	Charges à caractère général	1 634 160,00	-117 706,00	
60221	Combustibles et carburants		0,00	
60611	Eau et assainissement	10 000,00	0,00	
60612	Énergie - Électricité	41 500,00	0,00	
60621	Combustibles		0,00	
60622	Carburants	166 000,00	-15 000,00	
60623	Alimentation	2 000,00	0,00	
60624	Produits de traitement	600,00	0,00	
60628	Autres fournitures non stockées	4 450,00	-2 706,00	
60631	Fournitures d'entretien	5 050,00	0,00	
60632	Fournitures de petit équipement	10 000,00	0,00	
60633	Fournitures de voirie	1 000,00	0,00	
60636	Vêtements de travail	20 000,00	0,00	
6064	Fournitures administratives	7 700,00	0,00	
6065	Livres, disques, cassettes...(bibliothèques et médiathèques)		0,00	
6068	Autres matières et fournitures	41 950,00	0,00	
611	Contrats de prestations de services	510 096,00	-100 000,00	
6132	Locations immobilières	48 300,00	0,00	
6135	Locations mobilières	22 500,00	0,00	
61521	Terrains	16 500,00	0,00	
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	25 000,00	-10 000,00	
615228	Entretien et réparations autres bâtiments	1 000,00	0,00	
615231	Entretien et réparations voiries	30 000,00	0,00	
615232	Entretien et réparations réseaux	60 000,00	0,00	
61551	Matériel roulant	100 000,00	0,00	
61558	Autres biens mobiliers	5 000,00	0,00	
6156	Maintenance	50 000,00	0,00	
6161	Assurance multirisques	27 500,00	0,00	
617	Etudes et recherches	51 640,00	0,00	
6182	Documentation générale et technique	2 800,00	0,00	
6184	Versements à des organismes de formation	23 700,00	0,00	
6188	Autres frais divers	4 200,00	0,00	
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	2 300,00	0,00	
6226	Honoraires	13 200,00	10 000,00	
6227	Frais d'actes et de contentieux	500,00	0,00	
6228	Divers	150,00	0,00	
6231	Annonces et insertions	15 000,00	0,00	
6232	Fêtes et cérémonies	500,00	0,00	
6233	Foires et expositions	31 500,00	0,00	
6236	Catalogues et imprimés	30 760,00	0,00	
6237	Publications	12 000,00	0,00	
6238	Divers	8 000,00	0,00	
6247	Transports collectifs	4 000,00	0,00	
6251	Voyages et déplacements	4 620,00	0,00	
6256	Missions	10 050,00	0,00	
6257	Réceptions	4 100,00	0,00	
6261	Frais d'affranchissement	9 000,00	0,00	
6262	Frais de télécommunications	13 300,00	0,00	
627	Services bancaires et assimilés	5 000,00	0,00	
6281	Concours divers (cotisations...)	23 320,00	0,00	
6283	Frais de nettoyage des locaux	26 100,00	0,00	
62875	Aux communes membres du GFP	15 500,00	0,00	
62878	A d'autres organismes		0,00	
6288	Autres services extérieurs	96 624,00	0,00	
63512	Taxes foncières	6 000,00	0,00	
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	8 100,00	0,00	
637	Autres impôts, taxes, ...(autres organismes)	6 050,00	0,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 090 834,00	0,00	

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
6217	Personnel affecté par la commune membre du GFP	63 200,00	0,00	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	22 501,00	0,00	
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	47 133,00	0,00	
6338	Autres impôts, taxes , ...sur rémunérations	6 086,00	0,00	
64111	Rémunération principale	1 824 458,00	0,00	
64112	NBI, SFT et indemnité de résidence	71 476,00	0,00	
64118	Autres indemnités	506 240,00	0,00	
64131	Rémunérations	281 382,00	0,00	
64138	Autres indemnités	42 085,00	0,00	
64162	Emplois d'avenir		0,00	
6417	Rémunérations des apprentis		0,00	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	397 280,00	0,00	
6453	Cotisations aux caisses de retraite	549 233,00	0,00	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	18 991,00	0,00	
6455	Cotisations pour assurance du personnel	100 000,00	0,00	
6456	Versement au F.N.C du supplément familial		0,00	
6457	Cotisations sociales liées à l'apprentissage		0,00	
6475	Médecine du travail, pharmacie	12 165,00	0,00	
6478	Autres charges sociales diverses	20 062,00	0,00	
6488	Autres charges	128 542,00	0,00	
014	Atténuations de produits	10 272 669,00	123 420,00	
7391178	Autres restitutions sur dégrèvements sur contributions direc		0,00	
739118	Autres reversements de fiscalité		0,00	
73918	Autres reversements sur autres impôts locaux ou assimilés	45 390,00	0,00	
739211	Attributions de compensation	3 006 731,00	0,00	
739212	Dotation de solidarité communautaire	2 617 664,00	0,00	
739221	FNGIR	3 591 247,00	0,00	
739223	Fonds de péréquation ressources communales et intercomu	1 006 637,00	123 420,00	
7398	Reversements, restitutions et prélèvements divers	5 000,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	3 578 932,00	24 800,00	
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, logiciels .	100,00	0,00	
6531	Indemnités	100 000,00	0,00	
6532	Frais de mission		0,00	
6533	Cotisations de retraite	11 000,00	0,00	
6534	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	30 000,00	0,00	
6535	Formation	3 000,00	0,00	
6541	Créances admises en non-valeur	10 770,00	0,00	
6553	Service d'incendie		0,00	
65548	Autres contributions	3 345 662,00	24 800,00	
6558	Autres contributions obligatoires	16 400,00	0,00	
657348	Autres communes	2 000,00	0,00	
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres	60 000,00	0,00	
65888	Autres		0,00	
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		19 576 595,00	30 514,00	
66	Charges financières (b)	28 000,00	0,00	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	25 000,00	0,00	
66112	Intérêts - rattachement des intérêts courus non échus	3 000,00	0,00	
67	Charges exceptionnelles (c)	510 100,00	0,00	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	10 100,00	0,00	
6743	Subventions de fonctionnement (versées par groupement)		0,00	
67441	aux budgets annexes	500 000,00	0,00	
022	Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)		0,00	
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		20 114 695,00	30 514,00	
023	Virement à la section d'investissement	31 615,79	-30 000,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)(8)(9)	599 371,08	0,00	

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelle:	599 371,08	0,00	
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		630 986,87	-30 000,00	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctior.		0,00	
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		630 986,87	-30 000,00	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		20 745 681,87	514,00	

+

RESTES A REALISER 2018 (11)	0,00
------------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	514,00
--	---------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges	42 286,00	0,00	
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	15 000,00	0,00	
6459	Remboursements sur charges de SS et de prévoyance	27 286,00	0,00	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	671 306,00	0,00	
7013	Vente de produits résiduels	58 806,00	0,00	
70612	Redevance spéciale d'enlèvement des ordures		0,00	
70688	Autres prestations de services	10 000,00	0,00	
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	3 000,00	0,00	
70845	Aux communes membres du GFP	88 400,00	0,00	
70872	par les budgets annexes et les régies municipales	428 100,00	0,00	
70875	Par les communes membres du GFP	80 000,00	0,00	
7088	Autres produits d'activités annexes (abonnements et vente	3 000,00	0,00	
73	Impôts et taxes	15 821 252,00	0,00	
73111	Taxes foncières et d'habitation	9 277 898,00	0,00	
73112	Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	1 570 197,00	0,00	
73113	Taxe sur les Surfaces Commerciales	133 454,00	0,00	
73114	Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau	131 752,00	0,00	
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	311 500,00	0,00	
73211	Attribution de compensation	77 508,00	0,00	
7331	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilés	3 538 943,00	0,00	
7346	Taxe milieux aquatiques et inondations	280 000,00	0,00	
7362	Taxes de séjour	500 000,00	0,00	
74	Dotations, subventions et participations	2 209 439,00	514,00	
74124	Dotations d'intercommunalité	172 172,00	514,00	
74126	Dotations de compensation des groupements de communes	1 171 742,00	0,00	
744	FCTVA	7 800,00	0,00	
74712	Emplois d'avenir		0,00	
74718	Autres		0,00	
7472	Régions	36 112,00	0,00	
74758	Autres groupements	333 467,00	0,00	
7478	Autres organismes	1 700,00	0,00	
748311	Compensation des pertes de bases d'impos. à la CET		0,00	
748314	Dotations uniques compensations spécifiques taxe professionnelle		0,00	
74832	Attribution du fonds départemental de péréquation de la TP	10 447,00	0,00	
74833	Etat - Compensation au titre de la CET (CVAE et CFE)	77 130,00	0,00	
74835	Etat - Compensation au titre des exonérations de taxe d'hal	398 869,00	0,00	
75	Autres produits de gestion courante	32 100,00	0,00	
752	Revenus des immeubles	750,00	0,00	
7588	Autres produits divers de gestion courante	31 350,00	0,00	
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)		18 776 383,00	514,00	
76	Produits financiers (b)		0,00	
77	Produits exceptionnels (c)	1 804,00	0,00	
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 500,00	0,00	
773	Mandats annulés (exerc. antérieurs)		0,00	
7788	Produits exceptionnels divers	304,00	0,00	
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		18 778 187,00	514,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)	116 103,96	0,00	
777	Quote-part des subventions d'investissement transférées a	116 103,96	0,00	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctio		0,00	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		116 103,96	0,00	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		18 894 290,96	514,00	

III - VOTE DU BUDGET**III****SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES****A2**

	+
RESTES A REALISER 2018 (10)	0,00
	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	514,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	133 980,00	0,00	
202	Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre	32 000,00	0,00	
2031	Frais d'études	89 000,00	0,00	
2051	Concessions et droits similaires	12 980,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	500 000,00	0,00	
204132	Départements - Bâtiments et installations		0,00	
2041412	Communes du GFP - Bâtiments et installations	500 000,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	2 133 179,57	5 000,00	
21538	Autres réseaux	5 000,00	0,00	
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	195 491,00	0,00	
2182	Matériel de transport	1 131 137,37	0,00	
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	43 700,00	0,00	
2184	Mobilier	73 000,00	5 000,00	
2188	Autres immobilisations corporelles	684 851,20	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	10 000,00	0,00	
2315	Installations, matériel et outillage techniques	10 000,00	0,00	
	Opération d'équipement n° 904 (5)	400 678,00	0,00	
	Opération d'équipement n° 907 (5)	54 500,00	0,00	
	Opération d'équipement n° 909 (5)	6 000,00	0,00	
	Opération d'équipement n° 911 (5)	48 000,00	0,00	
	Opération d'équipement n° 915 (5)	555 000,00	22 050,00	
	Opération d'équipement n° 916 (5)	22 500,00	0,00	
	Opération d'équipement n° 917 (5)	9 600,00	0,00	
	Opération d'équipement n° 920 (5)	25 680,00	0,00	
	Opération d'équipement n° 924 (5)	2 435 724,00	60 800,00	
	Opération d'équipement n° 925 (5)	41 928,00	0,00	
	Opération d'équipement n° 926 (5)	1 131 831,00	40 000,00	
	Opération d'équipement n° 927 (5)	1 362 346,00	0,00	
	Opération d'équipement n° 928 (5)	165 000,00	0,00	
	Total des dépenses d'équipement	9 035 946,57	127 850,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	200 000,00	0,00	
1641	Emprunts en euros	100 000,00	0,00	
168741	Communes membres du GFP	100 000,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	724 744,54	0,00	
276351	GFP de rattachement	724 744,54	0,00	
020	Dépenses imprévues (investissement)		0,00	
020	Dépenses imprévues (investissement)		0,00	
	Total des dépenses financières	924 744,54	0,00	
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	
	TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE	9 960 691,11	127 850,00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)	116 103,96	0,00	
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	116 103,96	0,00	
13911	Etat et établissements nationaux	540,00	0,00	
13912	Régions	6 108,76	0,00	
13913	Départements	97 352,20	0,00	
139148	Autres communes	500,00	0,00	
139158	Autres groupements	500,00	0,00	
13917	Budget communautaire	11 103,00	0,00	

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
041	Opérations patrimoniales (10)		0,00	
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE		116 103,96	0,00	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		10 076 795,07	127 850,00	

+

RESTES A REALISER 2018 (11)	0,00
------------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	127 850,00
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	
13	Subventions d'investissement (hors 138)	4 060 575,00	0,00	
1311	Etat et établissements nationaux	6 000,00	0,00	
1312	Régions	87 250,00	0,00	
1313	Départements	1 349 600,00	0,00	
1318	Autres	120 000,00	0,00	
1321	Etat et établissements nationaux	374 615,00	0,00	
1322	Régions	267 495,00	0,00	
1323	Départements	1 855 615,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	4 474 705,00	0,00	
1641	Emprunts en euros	4 474 705,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	
204	Subventions d'équipement versées		0,00	
21	Immobilisations corporelles		0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	
23	Immobilisations en cours		62 050,00	
238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corp		62 050,00	
Total des recettes d'équipement		8 535 280,00	62 050,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 281 655,57	95 800,00	
10222	F.C.T.V.A.	665 000,00	95 800,00	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	616 655,57	0,00	
27	Autres immobilisations financières	296 910,63	0,00	
276351	GFP de rattachement	296 910,63	0,00	
Total des recettes financières		1 578 566,20	95 800,00	
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			0,00	
TOTAL RECETTES REELLES		10 113 846,20	157 850,00	
021	Virement de la section de fonctionnement	31 615,79	-30 000,00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)(7)(8)	599 371,08	0,00	
2802	Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cad.	34 229,00	0,00	
28031	Amortissements des frais d'études	7 160,00	0,00	
28032	Amortissements des frais de recherche et de développemei		0,00	
280422	Privé - Bâtiments et installations	3 278,00	0,00	
28051	Concessions et droits similaires	1 030,50	0,00	
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	3 109,00	0,00	
28128	Autres agencements et aménagements de terrains	136 482,42	0,00	
281318	Autres bâtiments publics	162 131,00	0,00	
28135	Installat° générales, agencements, aménagement des cons	1 281,68	0,00	
28151	Réseaux de voirie	17 223,00	0,00	
28152	Installations de voirie	2 645,00	0,00	
281532	Réseaux d'assainissement	17 276,00	0,00	
281538	Autres réseaux	8 539,00	0,00	
281578	Autre matériel et outillage de voirie		0,00	
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques	45 404,07	0,00	
281788	Autres immos corporelles reçues au titre d'une mise à disp	1 306,00	0,00	
28182	Matériel de transport	101 833,61	0,00	
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	16 347,06	0,00	
28184	Mobilier	6 519,54	0,00	
28188	Autres immobilisations corporelles	33 576,20	0,00	
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		630 986,87	-30 000,00	
041	Opérations patrimoniales (9)		0,00	

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
	TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE	630 986,87	-30 000,00	
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)	10 744 833,07	127 850,00	

+

RESTES A REALISER 2018 (10)	0,00
------------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	127 850,00
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 904

LIBELLE : SIEGE CCVBA

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2019	Restes à réaliser 2018 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		2 790 165,24	^a 0,00	0,00	^b	^b
20	Immobilisations incorporelles	22 857,84	0,00	0,00		
2051	Concessions et droits similaires	22 857,84	0,00	0,00		
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00		
21	Immobilisations corporelles	1 088 860,37	0,00	0,00		
21311	Hôtel de ville	0,00	0,00	0,00		
21318	Autres bâtiments publics	956 859,32	0,00	0,00		
2158	Autres installations, matériel et outillage technique	5 000,48	0,00	0,00		
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	83 733,23	0,00	0,00		
2184	Mobilier	32 347,03	0,00	0,00		
2188	Autres immobilisations corporelles	10 920,31	0,00	0,00		
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		
23	Immobilisations en cours	1 678 447,03	0,00	0,00		
2313	Constructions	1 675 053,43	0,00	0,00		
2315	Installations, matériel et outillage technique	3 393,60	0,00	0,00		

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2018 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		^c 0,00	^d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1313	Départements	0,00	0,00
1321	Etat et établissements nationaux	0,00	0,00
1323	Départements	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)		0,00
Excédent de financement si positif		
Besoin de financement si négatif		

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 907

LIBELLE : DECHETERIE COMMUNAUTAIRE DE MAUSSANE/LE PARADOU

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2019	Restes à réaliser 2018 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		149 273,39	^a 0,00	0,00	^b	^b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00		
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00		
21	Immobilisations corporelles	149 273,39	0,00	0,00		
2128	Autres agencements et aménagements d	41 203,50	0,00	0,00		
2158	Autres installations, matériel et outillage te	35 763,87	0,00	0,00		
2182	Matériel de transport	71 579,98	0,00	0,00		
2188	Autres immobilisations corporelles	726,04	0,00	0,00		
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00		

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2018 (2)		Recettes de l'exercice	
TOTAL RECETTES AFFECTEES		^c	0,00	^d	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		0,00
1313	Départements		0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)		
Excédent de financement si positif		0,00
Besoin de financement si négatif		

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 909

LIBELLE : DECHETERIE COMMUNAUTAIRE DE ST ETIENNE DU GRES

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2019	Restes à réaliser 2018 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		26 476,02	^a 0,00	0,00	^b	^b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00		
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00		
21	Immobilisations corporelles	24 173,72	0,00	0,00		
2128	Autres agencements et aménagements d	9 141,60	0,00	0,00		
21538	Autres réseaux	2 827,20	0,00	0,00		
2158	Autres installations, matériel et outillage te	11 825,93	0,00	0,00		
2188	Autres immobilisations corporelles	378,99	0,00	0,00		
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		
23	Immobilisations en cours	2 302,30	0,00	0,00		
2313	Constructions	2 302,30	0,00	0,00		

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2018 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		^c 0,00	^d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1313	Départements	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)		0,00
Excédent de financement si positif		
Besoin de financement si négatif		

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 911

LIBELLE : DECHETERIE COMMUNAUTAIRE DE ST REMY DE PCE

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2019	Restes à réaliser 2018 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		140 308,16	^a 0,00	0,00	^b	^b
20	Immobilisations incorporelles	1 016,60	0,00	0,00		
2031	Frais d'études	1 016,60	0,00	0,00		
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00		
21	Immobilisations corporelles	139 291,56	0,00	0,00		
2128	Autres agencements et aménagements d	55 951,20	0,00	0,00		
2158	Autres installations, matériel et outillage te	8 353,62	0,00	0,00		
2182	Matériel de transport	74 512,74	0,00	0,00		
2188	Autres immobilisations corporelles	474,00	0,00	0,00		
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00		

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2018 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		^c 0,00	^d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1313	Départements	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)		
Excédent de financement si positif		0,00
Besoin de financement si négatif		

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET**III****DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT****B3**

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 915
LIBELLE : VOIRIE D'INTERET COMMUNAUTAIRE
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2019	Restes à réaliser 2018 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		207 773,66	^a 0,00	22 050,00	^b	^b
20	Immobilisations incorporelles	6 110,20	0,00	0,00		
2031	Frais d'études	2 930,20	0,00	0,00		
2051	Concessions et droits similaires	3 180,00	0,00	0,00		
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00		
21	Immobilisations corporelles	115 827,60	0,00	0,00		
2151	Réseaux de voirie	115 827,60	0,00	0,00		
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		
23	Immobilisations en cours	85 835,86	0,00	22 050,00		
2315	Installations, matériel et outillage technique	85 835,86	0,00	0,00		
238	Avances et acomptes versés sur commandes	0,00	0,00	22 050,00		

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2018 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		^c 0,00	^d 22 050,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1323	Départements	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	22 050,00
238	Avances et acomptes versés sur commandes	0,00	22 050,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 916

LIBELLE : ECLAIRAGE PUBLIC D'INTERET COMMUNAUTAIRE

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2019	Restes à réaliser 2018 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		208 155,50	^a 0,00	0,00	^b	^b
20	Immobilisations incorporelles	3 829,20	0,00	0,00		
2031	Frais d'études	3 829,20	0,00	0,00		
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00		
21	Immobilisations corporelles	16 230,00	0,00	0,00		
21538	Autres réseaux	16 230,00	0,00	0,00		
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		
23	Immobilisations en cours	188 096,30	0,00	0,00		
2315	Installations, matériel et outillage technique	188 096,30	0,00	0,00		

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2018 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		^c 0,00	^d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1323	Départements	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)		0,00
Excédent de financement si positif		
Besoin de financement si négatif		

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 917
LIBELLE : PARCOURS NUMERIQUE VINCENT VAN GOGH
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2019	Restes à réaliser 2018 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		111 443,26	^a 0,00	0,00	^b	^b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00		
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00		
21	Immobilisations corporelles	3 810,36	0,00	0,00		
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	2 078,76	0,00	0,00		
2188	Autres immobilisations corporelles	1 731,60	0,00	0,00		
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		
23	Immobilisations en cours	107 632,90	0,00	0,00		
2318	Autres immobilisations corporelles	44 295,20	0,00	0,00		
232	Immobilisations incorporelles en cours	63 337,70	0,00	0,00		

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2018 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		^c 0,00	^d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1312	Régions	0,00	0,00
13148	Autres communes	0,00	0,00
13158	Autres groupements	0,00	0,00
1317	Budget communautaire et fonds structure	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 920

LIBELLE : BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2019	Restes à réaliser 2018 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		99 706,89	^a 0,00	0,00	^b	^b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00		
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00		
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		
23	Immobilisations en cours	99 706,89	0,00	0,00		
2315	Installations, matériel et outillage technique	99 706,89	0,00	0,00		

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2018 (2)		Recettes de l'exercice	
TOTAL RECETTES AFFECTEES		^c	0,00	^d	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		0,00
1313	Départements		0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)		
Excédent de financement si positif		0,00
Besoin de financement si négatif		

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 924
LIBELLE : REQUALIFICATION DE ZONES D'ACTIVITE
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2019	Restes à réaliser 2018 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		703 375,99	^a 0,00	60 800,00	^b	^b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00		
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00		
21	Immobilisations corporelles	3 461,58	0,00	20 800,00		
2152	Installations de voirie	3 461,58	0,00	20 800,00		
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		
23	Immobilisations en cours	699 914,41	0,00	40 000,00		
2313	Constructions	219 279,04	0,00	0,00		
2315	Installations, matériel et outillage technique	391 638,79	0,00	40 000,00		
238	Avances et acomptes versés sur commandes	88 996,58	0,00	0,00		

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2018 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		^c 0,00	^d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1313	Départements	0,00	0,00
1323	Départements	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
238	Avances et acomptes versés sur commandes	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-60 800,00
---	-------------------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 925
LIBELLE : MUSEE DE L'AMANDE A EYGALIERES
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2019	Restes à réaliser 2018 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		18 000,00	^a 0,00	0,00	^b	^b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00		
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00		
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		
23	Immobilisations en cours	18 000,00	0,00	0,00		
2313	Constructions	18 000,00	0,00	0,00		

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2018 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		^c 0,00	^d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1313	Départements	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)		
Excédent de financement si positif		0,00
Besoin de financement si négatif		

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET**III****DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT****B3**

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 926
LIBELLE : MAISON DE L'AMANDIER A FONTVIEILLE
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2019	Restes à réaliser 2018 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		74 268,34	^a 0,00	40 000,00	^b	^b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00		
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00		
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		
23	Immobilisations en cours	74 268,34	0,00	40 000,00		
2313	Constructions	61 754,61	0,00	0,00		
2315	Installations, matériel et outillage technique	12 513,73	0,00	0,00		
238	Avances et acomptes versés sur commandes	0,00	0,00	40 000,00		

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2018 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		^c 0,00	^d 40 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1313	Départements	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	40 000,00
238	Avances et acomptes versés sur commandes	0,00	40 000,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET**III****DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT****B3**OPERATION D'EQUIPEMENT N° 927
LIBELLE : RESEAUX EAUX PLUVIALES
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2019	Restes à réaliser 2018 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		0,00	^a 0,00	0,00	^b	^b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00		
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00		
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		
21538	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00		
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00		
2315	Installations, matériel et outillage technique	0,00	0,00	0,00		
2318	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2018 (2)		Recettes de l'exercice	
TOTAL RECETTES AFFECTEES		^c	0,00	^d	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif		0,00
---	--	------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 928

LIBELLE : TRAVAUX GEMAPI

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2019	Restes à réaliser 2018 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		0,00	^a 0,00	0,00	^b	^b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00		
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00		
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		
2128	Autres agencements et aménagements d	0,00	0,00	0,00		
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00		

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2018 (2)		Recettes de l'exercice	
TOTAL RECETTES AFFECTEES		^c	0,00	^d	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)			0,00
Excédent de financement si positif			
Besoin de financement si négatif			

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES

DM n° 1

2019

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

IV
A1

Libellé	01	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
	Opérations non ventilables	Services généraux administrat° publiques	Sécurité et salubrité publiques	Enseignement - Formation	Culture	Sport et jeunesse	Interventions sociales et santé	Famille	Logement	Aménagt et services urbains,	Action économique
INVESTISSEMENT											
DEPENSES											
Dépenses réelles	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 800,00
Equipements municipaux (2)		5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 800,00
Equip. non municipaux (c/204) (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations financières	0,00										
Dépenses d'ordre	0,00										
Total dépenses de l'exercice	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 800,00
RAR N-1 et reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé dépenses d'investissement	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 800,00
RECETTES											
Total recettes de l'exercice	95 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RAR N-1 et reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé recettes d'investissement	95 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

DEPENSES											
Total dépenses de l'exercice	123 420,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 906,00	-100 000,00
RAR N-1 et reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé dépenses de fonctionnement	123 420,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 906,00	-100 000,00
RECETTES											
Total recettes de l'exercice	514,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RAR N-1 et reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé recettes de fonctionnement	514,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs, hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L.2312-3, R.2311-1 et R.2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 et R.5211-14 + L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES

DM n° 1

2019

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services général administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL	
													65 800,00	65 800,00
INVESTISSEMENT														
DEPENSES														
	Total dépenses d'investissement	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 800,00	60 800,00	
	Dépenses réelles	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 800,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	
2184	Mobilier	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 800,00	
	924 REQUALIFICATION DE ZONES D'ACTIVITE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 800,00	
RECETTES														
	Total recettes d'investissement	95 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	95 800,00
	Recettes réelles	95 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	95 800,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	95 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	95 800,00
10222	F.C.T.V.A.	95 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	95 800,00

FONCTIONNEMENT

DEPENSES														
	Total dépenses de fonctionnement	123 420,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 906,00	-100 000,00	-100 000,00	30 514,00
	Dépenses réelles	123 420,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 906,00	-100 000,00	-100 000,00	30 514,00
011	Charges à caractère général	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-27 706,00	-100 000,00	-117 706,00	
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-15 000,00	0,00	0,00	-15 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 706,00	0,00	0,00	-2 706,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-100 000,00	-100 000,00	
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-10 000,00	0,00	0,00	-10 000,00
6226	Honoraires	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
014	Atténuations de produits	123 420,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	123 420,00
739223	Fonds de pérennité ressources communales et interco	123 420,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	123 420,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 800,00	0,00	0,00	24 800,00
65548	Autres contributions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 800,00	0,00	0,00	24 800,00

CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES

DM n° 1

2019

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique
		514,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total recettes de fonctionnement											
	Recettes réelles	514,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	514,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74124	Dotation d'intercommunalité	514,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	514,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

013-2413-0375-20190722-DEL02_2019-514,00
 Regu le 23/07/2019

AR PREFECTURE

TOTAL 514,00
 514,00
 514,00
 514,00

CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES

DM n° 1

2019

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

FONCTION 0 Services généraux des administrations publiques locales

CHAPITRES (1)	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	Total
DEPENSES TOTALES (2)	123 420,00	10 000,00	133 420,00
Dépenses de l'exercice	123 420,00	10 000,00	133 420,00
011 Charges à caractère général	0,00	10 000,00	10 000,00
014 Atténuations de produits	123 420,00	0,00	123 420,00
RECETTES TOTALES (2)	514,00	0,00	514,00
Recettes de l'exercice	514,00	0,00	514,00
74 Dotations, subventions et participations	514,00	0,00	514,00

Sous-fonction 02

CHAPITRES	020 Administration générale de la collectivité
DEPENSES TOTALES (2)	10 000,00
Dépenses de l'exercice	10 000,00
011 Charges à caractère général	10 000,00
014 Atténuations de produits	0,00
RECETTES TOTALES (2)	0,00
Recettes de l'exercice	0,00
74 Dotations, subventions et participation	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES

DM n° 1

2019

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

FONCTION 8 Aménagement et services urbains, environnement

CHAPITRES (1)	81		Total
	Services urbains	82 Aménagement urbain	
DEPENSES TOTALES (2)	2 094,00	-5 000,00	-2 906,00
Dépenses de l'exercice	2 094,00	-5 000,00	-2 906,00
011 Charges à caractère général	-22 706,00	-5 000,00	-27 706,00
65 Autres charges de gestion courante	24 800,00	0,00	24 800,00

CHAPITRES (1)	Sous-fonction 81		Sous-fonction 82
	812 Collecte et traitement des ordures ménagères	823 Espaces verts urbains	
DEPENSES TOTALES (2)	2 094,00	-5 000,00	-5 000,00
Dépenses de l'exercice	2 094,00	-5 000,00	-5 000,00
011 Charges à caractère général	-22 706,00	-5 000,00	-27 706,00
65 Autres charges de gestion courante	24 800,00	0,00	24 800,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondant à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES

DM n° 1

2019

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

FONCTION 9 Action économique

CHAPITRES (1)	90	Total
	Interventions économiques	
DEPENSES TOTALES (2)	-100 000,00	-100 000,00
Dépenses de l'exercice	-100 000,00	-100 000,00
011 Charges à caractère général	-100 000,00	-100 000,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES

DM n° 1

2019

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 0 Services généraux des administrations publiques locales

CHAPITRES (1)	FONCTION 0		Total
	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	
DEPENSES TOTALES (2)	0,00	5 000,00	5 000,00
Dépenses de l'exercice	0,00	5 000,00	5 000,00
Non individualisées en opérations	0,00	5 000,00	5 000,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	5 000,00	5 000,00
RECETTES TOTALES (2)	95 800,00	0,00	95 800,00
Recettes de l'exercice	95 800,00	0,00	95 800,00
Non affectées aux opérations	95 800,00	0,00	95 800,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	95 800,00	0,00	95 800,00

Sous-fonction 02	
020	Administration générale de la
DEPENSES TOTALES (2)	5 000,00
Dépenses de l'exercice	5 000,00
Non individualisées en opérations	5 000,00
21 Immobilisations corporelles	5 000,00
RECETTES TOTALES (2)	0,00
Recettes de l'exercice	0,00
Non affectées aux opérations	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES

DM n° 1

2019

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

A1.2

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL INVESTISSEMENT

FONCTION 9 Action économique

CHAPITRES (1)	90		Total
	Interventions économiques		
DEPENSES TOTALES (2)	60 800,00		60 800,00
Dépenses de l'exercice	60 800,00		60 800,00
N° Opérations	60 800,00		60 800,00
924 REQUALIFICATION DE ZONES D'ACTIV	20 800,00		20 800,00
924 REQUALIFICATION DE ZONES D'ACTIV	40 000,00		40 000,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES

DM n° 1

2019

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
CREDITS DE TRESORERIE (1)

A2.1

519	Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
					Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
	Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES

DM n° 1

2019

IV - ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)**

IV

A2.2

Emprunts et dettes à l'origine du contrat

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembourse- ments (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé partiel O/N
								Niveau de taux (5)	Taux actua- riel				
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					1 000 000,00								
1641 Emprunts en euros (total)					1 000 000,00								
00001447104	SCOP CREDIT AGRICOLE MUTUEL ALPES PROVENCE	09/11/2017		15/11/2018	1 000 000,00 F	F		1.24	1.20926		A	X	N
Total général					1 000 000,00								A-

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor, 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES

DM n° 1

2019

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

A2.2

Emprunts et Dettes au 01/01/2019

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2019	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)	
1641 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		905 367,98					95 786,53	11 045,49	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		905 367,98					95 786,53	11 045,49	0,00	0,00
00001447104	N	0,00		905 367,98	8,33	F		1,20926	95 786,53	11 045,49	0,00	0,00
Total général		0,00		905 367,98					95 786,53	11 045,49	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de réserve, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES

DM n° 1

2019

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

A2.3

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2019 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat (5)	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (11)	% de type de taux selon le capital restant dû
TOTAL (A)		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %
Barrière simple (B)														
Option d'échange (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
Autres types de structures (F)														
TOTAL GENERAL		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) Capital restant dû : En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES

DM n° 1

2019

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
 TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

IV
 A2.4

AR PREFECTURE

013-241300375-20190722-DEL02_2019-DE
 Regu le 23/07/2019

Structure	Indices sous-jacents		(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
	Nombre de produits	% de l'encours						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	1							
		100,00%						
		905 367,98						
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits							
	% de l'encours							
	Montant en euros							
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits							
	% de l'encours							
	Montant en euros							
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits							
	% de l'encours							
	Montant en euros							
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits							
	% de l'encours							
	Montant en euros							
(F) Autres types de structures	Nombre de produits							
	% de l'encours							
	Montant en euros							

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/2019 après opérations de couverture éventuelles.

CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES

DM n° 1

2019

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

IV

A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert				Instrument de couverture							Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début contrat	Date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses		Primes payées pour l'achat d'option
Total													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, turnover, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES

DM n° 1

2019

IV - ANNEXES

IV
A2.5ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture				Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux				
Total									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

A2.6

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au - / - / N	Annuité au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
<u>Après des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Après des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668 .

AR PREFECTURE

013-241300375-20190722-DEL102_2019-DE

Regu le 23/07/2019

CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES

DM n° 1 2019

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A2.7

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

CHOIX DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) : 1 500,00€			30/09/2013
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	202 FRAIS LIES REALISATION DOC URBANISME NUMERISATION CADASTRE	5	
Linéaire	2031 - FRAIS D'ETUDES	5	30/09/2013
Linéaire	2051 - LOGICIELS	2	30/09/2013
Linéaire	2121 - PLANTATIONS	15	30/09/2013
Linéaire	2128 - AUTRES AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DE TERRAINS	30	30/09/2013
Linéaire	21318 - BATIMENTS LEGERS, ABRIS	10	30/09/2013
Linéaire	2135 - AGENCMT AMENAGT DE BAT, INSTALL ELECT & TELEPHONIQUE	15	30/09/2013
Linéaire	2158 - AUTRES MATERIELS, EQUIPEMENTS	10	30/09/2013
Linéaire	2158 - EQUIPEMENTS DE GARAGES, ATELIERS	10	30/09/2013
Linéaire	2158 - INSTALLATIONS APPAREILS DE CHAUFFAGE	10	30/09/2013
Linéaire	2182 - CAMIONS ET VEHICULES INDISTRIELS	12	30/09/2013
Linéaire	2182 - VOITURES	7	30/09/2013
Linéaire	2183 - MATERIEL DE BUREAU, ELECTRIQUE OU ELECTRONIQUE, ALARME	5	30/09/2013
Linéaire	2183 - MATERIEL INFORMATIQUE	3	30/09/2013
Linéaire	2184 - MOBILIER	12	30/09/2013
Linéaire	2188 - AUTRES MATERIELS, EQUIPEMENTS	10	30/09/2013

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES PROVISIONS

A4

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
TOTAL						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès..., provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement...)

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

A5

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES

A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		0,00	I 0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00	D001 0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

A6.2

EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		65 800,00	III 65 800,00
Ressources propres externes de l'année (a)		95 800,00	95 800,00
10222	Dotations, fonds divers et réserves	95 800,00	95 800,00
Ressources propres internes de l'année (b)(3)		-30 000,00	-30 000,00
024	Produits de cessions	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	-30 000,00	-30 000,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	65 800,00	0,00	0,00	0,00	65 800,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 0,00
Ressources propres disponibles	IV 65 800,00
Solde	V = IV - II (6) + 65 800,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM - SECTION DE FONCTIONNEMENT

A7.2.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

DEPENSES (1)			RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	-2 706,00		Recettes issues de la TEOM	
60628	Autres fournitures non stockées	-2 706,00			
65	Autres charges de gestion courante	24 800,00		Dotations et participations reçues	
65548	Autres contributions	24 800,00			
				Autres recettes de fonctionnement éventuelles	
	Total des dépenses réelles	22 094,00		Total des recettes réelles	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00		Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	22 094,00		TOTAL GENERAL	0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT ;

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM - SECTION D'INVESTISSEMENT

Ax.2.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

DEPENSES (1)			RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilés			Souscription d'emprunts et dettes assimilées	
	Acquisitions d'immobilisations			Dotations et subventions reçues	
	Opérations d'équipement				
	Autres dépenses éventuelles			Autres recettes éventuelles	
	Opérations pour compte de tiers			Opérations pour compte de tiers	
	Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles	
	Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre	
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES			TOTAL GENERAL DES RECETTES	

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT ;

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

Regu le 23/07/2019

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

A8

A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES

DM n° 1

2019

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

A9

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération :	Intitulé de l'opération :	Date de la délibération :		
		Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés
				Total (4)
	DEPENSES (a)			
	RECETTES (b)			
	Dépenses nettes (a-c)			
	Recettes nettes (b-d)			

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre

CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES

DM n° 1

2019

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

B1.1

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																		
TOTAL GENERAL																		

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB0105077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et complétés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES

DM n° 1

2019

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

B1.2

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A 0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B 0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C 0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D 0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	=A+B+C-D 0,00
Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice	II 18 778 701,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	III 0,00%

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
8016 - ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

B1.3

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES

DM n° 1

2019

IV - ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE**

IV

B1.4

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

AR PREFECTURE

013-241300375-20190722-DEL102_2019-DE
Regu le 28/07/2019

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

B1.5

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 01/01/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL							

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale;

- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède;

- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible;

- la colonne « Dette en capital 01/01/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 01/01/N;

- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

B1.6

Année d'origine	Nature de l'engagement		Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL							

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
(article L. 2311-7 du CGCT)

B1.7

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
FONCTIONNEMENT					
6574	21	SUBV. AMICALE DU PERSONNEL VALLEE DES BAUX-ALPILLES	APVBA	Associations	21 000,00
6574	07	SUBV. AIDE AGRI PAYSANNE + CIRCUITS COUR	ASSO ADEAR	Associations	1 000,00
6574	25	SUBV. CIRCUITS PRODUCTEURS "DE FERME EN FERME"	ASSO CIVAM BIO VAUCLUSE	Associations	500,00
6574	09	SUBV. AIDE AUX REMPLA. DES AGRICULTEURS	ASSO DE REMPLACEMENT AGRI	Associations	2 000,00
6574	02	SUBV. PROMOT° PRODUITS LOCAUX HUILE OLIV	ASSO DES MOULINIERS VDB	Associations	5 000,00
6574	01	SUBV. AIDE INSTALLATION JEUNES AGRI	ASSO JEUNES AGRICULTEURS	Associations	2 000,00
6574	22	SUB. COLLECTE DU TEXTILE	ASSO RE-SOURCES	Associations	1 000,00
6574	10	SUBV. SOLIDARITE ECONOMIQUE PAYSANS	ASSO SOLIDARITE PAYSANS PROVENCE ALPES	Associations	5 000,00
6574	14	SUBV. PROMOT° PRODUITS LOCAUX VIN	ASSO SYND DEFENSE GEST VIGNERONS BAUX	Associations	2 500,00
6574	08	SUBV. ETUDE MOBILITE POUR DEV. ECONOMIQ.	ASSO TMS	Associations	3 000,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN

B2.1

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN

B2.2

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN
ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

B3

Libellé de la recette : 901 ISDND							
Reste à employer au 01/01/N :				-578 551,66			
Recettes				Dépenses			
Chapitre	Article	Libellé article	Montant	Chapitre	Article	Libellé article	Montant
			0,00				0,00
Reste à employer au 31/12/N :				-578 551,66			

Libellé de la recette : 904 SIEGE CCVBA							
Reste à employer au 01/01/N :				-500 990,45			
Recettes				Dépenses			
Chapitre	Article	Libellé article	Montant	Chapitre	Article	Libellé article	Montant
			0,00				0,00
Reste à employer au 31/12/N :				-500 990,45			

Libellé de la recette : 906 BLHD							
Reste à employer au 01/01/N :				-68 680,80			
Recettes				Dépenses			
Chapitre	Article	Libellé article	Montant	Chapitre	Article	Libellé article	Montant
			0,00				0,00
Reste à employer au 31/12/N :				-68 680,80			

Libellé de la recette : 907 DECHETERIE COMMUNAUTAIRE DE MAUSSANE/LE PARADOU							
Reste à employer au 01/01/N :				-304 976,00			
Recettes				Dépenses			
Chapitre	Article	Libellé article	Montant	Chapitre	Article	Libellé article	Montant
			0,00				0,00
Reste à employer au 31/12/N :				-304 976,00			

Libellé de la recette : 909 DECHETERIE COMMUNAUTAIRE DE ST ETIENNE DU GRES							
Reste à employer au 01/01/N :				17 966,00			
Recettes				Dépenses			
Chapitre	Article	Libellé article	Montant	Chapitre	Article	Libellé article	Montant
			0,00				0,00
Reste à employer au 31/12/N :				17 966,00			

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN
ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

B3

Libellé de la recette : 911 DECHETERIE COMMUNAUTAIRE DE ST REMY DE PCE							
Reste à employer au 01/01/N : -304 975,00							
Recettes				Dépenses			
Chapitre	Article	Libellé article	Montant	Chapitre	Article	Libellé article	Montant
			0,00				0,00
Reste à employer au 31/12/N : -304 975,00							

Libellé de la recette : 915 VOIRIE COMMUNAUTAIRE							
Reste à employer au 01/01/N : -377 923,80							
Recettes				Dépenses			
Chapitre	Article	Libellé article	Montant	Chapitre	Article	Libellé article	Montant
			0,00				0,00
Reste à employer au 31/12/N : -377 923,80							

Libellé de la recette : 916 ECLAIRAGE PUBLIC COMMUNAUTAIRE							
Reste à employer au 01/01/N : -68 000,00							
Recettes				Dépenses			
Chapitre	Article	Libellé article	Montant	Chapitre	Article	Libellé article	Montant
			0,00				0,00
Reste à employer au 31/12/N : -68 000,00							

Libellé de la recette : 920 BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES							
Reste à employer au 01/01/N : -80 400,00							
Recettes				Dépenses			
Chapitre	Article	Libellé article	Montant	Chapitre	Article	Libellé article	Montant
			0,00				0,00
Reste à employer au 31/12/N : -80 400,00							

Libellé de la recette : 924 REQUALIFICATION DE ZONES D'ACTIVITE							
Reste à employer au 01/01/N : -1 138 100,00							
Recettes				Dépenses			
Chapitre	Article	Libellé article	Montant	Chapitre	Article	Libellé article	Montant
			0,00				0,00
Reste à employer au 31/12/N : -1 138 100,00							

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN
ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

B3

Libellé de la recette : ACQUISITION DE BENNES A ORDURES MENAGERES							
Reste à employer au 01/01/N :				-320 740,00			
Recettes				Dépenses			
Chapitre	Article	Libellé article	Montant	Chapitre	Article	Libellé article	Montant
			0,00				0,00
Reste à employer au 31/12/N :				-320 740,00			

Libellé de la recette : ACQUISITION VEHICULES ESPACES VERTS							
Reste à employer au 01/01/N :				-6 965,94			
Recettes				Dépenses			
Chapitre	Article	Libellé article	Montant	Chapitre	Article	Libellé article	Montant
			0,00				0,00
Reste à employer au 31/12/N :				-6 965,94			

Libellé de la recette : COMPOSTEURS							
Reste à employer au 01/01/N :				9 513,03			
Recettes				Dépenses			
Chapitre	Article	Libellé article	Montant	Chapitre	Article	Libellé article	Montant
			0,00				0,00
Reste à employer au 31/12/N :				9 513,03			

Libellé de la recette : ECOBOX CARTONS							
Reste à employer au 01/01/N :				-4 167,00			
Recettes				Dépenses			
Chapitre	Article	Libellé article	Montant	Chapitre	Article	Libellé article	Montant
			0,00				0,00
Reste à employer au 31/12/N :				-4 167,00			

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :				-3 726 991,62			
TOTAL Recettes			0,00	TOTAL Dépenses			0,00
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :				-3 726 991,62			

CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES

DM n° 1

2019

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2019

C1

AR PREFECTURE

013-241300375-20190722-DEL102_2019-
Regu le 23/07/2019

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		26	0	26	20	1	21
Attaché territorial principal territorial	A	1	0	1	1	0	1
Attaché territorial territorial	A	3	0	3	2	0	2
Directeur général adjoint des services 20 000 à 40 000 hab	A	1	0	1	1	0	1
Directeur général des services 20 000 à 40 000 hab	A	1	0	1	1	0	1
Responsable dev.territorial	A	0	0	0	0	1	1
Chargé du plan local de prévention des déchets	B	0	0	0	0	0	0
Rédacteur principal territorial de 1ere classe	B	1	0	1	1	0	1
Rédacteur territorial	B	3	0	3	3	0	3
Adjoint administratif principal territorial de 1ere classe	C	1	0	1	1	0	1
Adjoint administratif principal territorial de 2ème classe	C	4	0	4	4	0	4
Adjoint administratif territorial	C	11	0	11	6	0	6
FILIERE TECHNIQUE (c)		67	0	67	54	4	58
Ingénieur principal territorial	A	2	0	2	2	0	2
Ingénieur territorial	A	1	0	1	1	0	1
Technicien principal territorial de 1ere classe	B	2	0	2	2	0	2
Technicien principal territorial de 2ème classe	B	1	0	1	0	0	0
Technicien réseaux eaux pluviales	B	0	0	0	0	1	1
Technicien territorial	B	1	0	1	0	0	0
Adjoint technique principal territorial de 1ere classe	C	3	0	3	3	0	3
Adjoint technique principal territorial de 2ème classe	C	14	0	14	11	0	11
Adjoint technique territorial	C	36	0	36	29	0	29
Agent de collecte	C	0	0	0	0	1	1
Agent de maîtrise principal territorial	C	1	0	1	1	0	1
Agent de maîtrise territorial	C	5	0	5	5	0	5

CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES

DM n° 1

2019

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2019

IV

C1

AR PREFECTURE

013-241300375-20190722-DEL102_2019-DE
Regu le 23/07/2019

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			TOTAL	EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET		AGENTS TITULAIRES	AGENTS TITULAIRES	TOTAL
Agent polyvalent	C	0	0	0	0	0	1	1
Assistante comptable	C	0	0	0	0	0	1	1
Chauffeur déchetterie mobile	C	1	0	0	1	0	0	0
FILIERE POLICE (j)		1	0	0	1	1	0	1
Chef de service PM principal territorial 1ere classe	B	1	0	0	1	1	0	1
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		94	0	0	94	75	5	80

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalents temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES

DM n° 1

2019

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2019

IV

C1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2019	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
			Indice	Euros		
Agent occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Responsable dév.territorial	A	ADM	778	0,00	3-3-2°	CDD
Chargé du plan local de prévention des déchets	B	ADM		0,00	3-3-2°	CDD
Technicien réseaux eaux pluviales	B	TECH	369	0,00	3-2	CDD
Agent de collecte	C	TECH	348	0,00	3-2	CDD
Agent polyvalent	C	TECH	347	0,00	3-2	CDD
Assistante comptable	C	TECH	347	0,00	3-2	CDD
Agent occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
Assistant comptable	C	ADM	347	0,00	3-a	CDD
Assistante de gestion administrative	C	ADM	347	0,00	3-a	CDD
Agent polyvalent déchets	C	TECH	348	0,00	3-a	CDD
Agent polyvalent déchets	C	TECH	347	0,00	3-a	CDD
Agent polyvalent déchets chauffeur	C	TECH	347	0,00	3-a	CDD
TOTAL GENERAL				0,00		

CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES

DM n° 1

2019

IV - ANNEXES

IV

C1

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2019

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel.

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a : article 3, 1^{ère} alinéa : accroissement temporaire d'activité.3-b : article 3, 2^{ème} alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1^{er} : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.3-3-2^{ème} : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.3-3-3^{ème} : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.3-3-4^{ème} : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.3-3-5^{ème} : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de

création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "Autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 3-3, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV - ANNEXES

IV

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT
FINANCIER
(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)**

C2

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à
Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.

La nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (2)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif);
(2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE
OU L'ETABLISSEMENT

C3.1

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
SYNDICAT MIXTE DU PAYS D'ARLES	01/01/2004	Sans fiscalité propre	0,00
SYNDICAT SUD RHONE ENVIRONNEMENT	01/01/2002	Sans fiscalité propre	0,00
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU+fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE (1)

C3.2

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

C3.3

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
LOTISSEMENT D'ACTIVITE	EXTENSION ZA EYGALIERES	17/04/2007	N° 14/2007 DU 17/04/2007	24130037500037	SPIC	oui
LOTISSEMENT D'ACTIVITE	EXTENSION ZA SAINT REMY DE PROVENCE	17/04/2007	N° 16/2007 DU 14/04/2007	24130037500029	SPIC	oui
LOTISSEMENT D'ACTIVITE	ZA DE LA MASSANE 4 - SAINT REMY DE PROVENCE	26/03/2013	N° 12/2013 DU 26/03/2013	24130037500045	SPIC	oui
LOTISSEMENT D'ACTIVITE	ZA LES GRANDES TERRES 2 - EYGALIERES	15/04/2015	N° 41/2015 DU 15/04/2015	24130037500110	SPIC	oui
LOTISSEMENT D'ACTIVITE	ZA LES TREBONS 2 - AUREILLE	21/06/2017	N° 102/2017 DU 21/06/2017	24130037500151	SPIC	oui
SERVICE PUBLIC LOCAL	DSP - SERVICE ASSAINISSEMENT CCVBA	18/12/2014	N° 100/2014 DU 18/12/2014	24130037500094	SPIC	non
SERVICE PUBLIC LOCAL	DSP - SERVICE EAU CCVBA	14/12/2016	N°123/2016 DU 17/11/2016	24130037500136	SPIC	non
SERVICE PUBLIC LOCAL	REGIE - SERVICE ASSAINISSEMENT CCVBA	18/12/2014	N° 99/2014 DU 18/12/2014	24130037500102	SPIC	oui
SERVICE PUBLIC LOCAL	REGIE - SERVICE EAU CCVBA	14/12/2016	N°124/2016 DU 17/11/2016	24130037500144	SPIC	oui
SERVICE PUBLIC LOCAL	REGIE - SERVICE TOURISME CCVBA	14/12/2016	N° 122/2016 DU 17/11/2016	24130037500128	SPIC	non

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

C3.4

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)

Regu le 23/07/2019

IV - ANNEXES

IV

DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

D1

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases / N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / N-1 (%)	Produit proposé par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
TOTAL						

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

Présenté par le Président, Hervé CHERUBINI,
A Mouriès, le 22/07/2019
Le Président, Hervé CHERUBINI,

Nombre de membres en exercice : 40
Nombre de membres présents : 26
Nombre de suffrages exprimés : 34
VOTES : Pour : 34
Contre : /
Abstention : /

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session Ordinaire.
A Mouriès, le 22/07/2019

Date de convocation : 16/07/2019

Les membres du Conseil Communautaire,





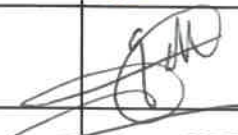

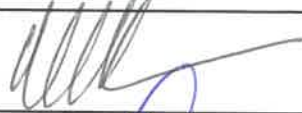
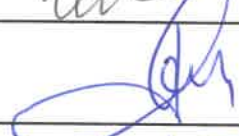
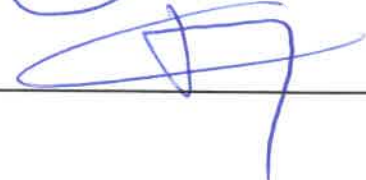

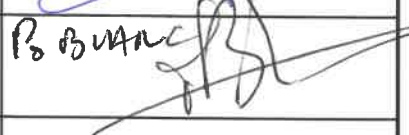
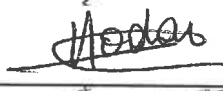



ABIDI Nadia	
AOUN Danièle	
BASSO Gilles	
BLANC Michel	
BLANC Patrice	
BONET Michel	
BONI Maryse	
CALLET Marie-Pierre	
CAVIGNAUX Michel	
CHERUBINI Hervé	
DELON Pascal	
FAVERJON Yves	
FENARD Michel	

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

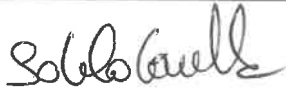

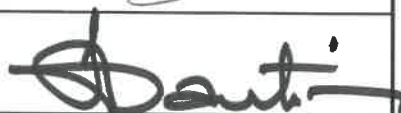

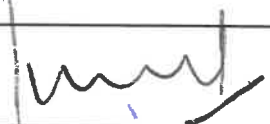



GALLE Michel	
GARCIN-GOURILLON Christine	
GARNIER Gérard	
GATTI Régis	
GAZEAU - SECRET Anne	
GESLIN Laurent	
GUENOT Jacques	
GUIGNARD Stéphan	
GUILLOT Pierre	
HALDY Jean	
JODAR Françoise	
JODAR Jacques	
LAUBRY Patricia	
LEMOIGNE Chantal	
LICARI Pascale	
MANGION Jean	
MILAN Henri	

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

PELISSIER Aline	
PERROT-RAVEZ Gisèle	
PRIEUR DE LA COMBLE Inès	
ROGGIERO Alice	
SANTIN Jean-Denis	
SAUTEL Jack	
SCIFO - ANTON Sylvette	
VENNIN Benoît	
VIDAL Denise	
WIBAUX Bernard	

Certifié exécutoire par le Président, Hervé CHERUBINI, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A Saint-Rémy-de-Provence, le